

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 JUIN 2019

Délibération n° D-2019-280

Centre Du Guesclin - Bâtiment C - Convention de mise à
disposition à temps partagé avec la Communauté
d'Agglomération du Niortais -
Avenant n°1

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/06/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 24/06/2019

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Catherine HUVELIN.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Elisabeth BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

Excusés :

Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Nathalie SEGUIN.

Direction Patrimoine et Moyens

Centre Du Guesclin - Bâtiment C - Convention de mise à disposition à temps partagé avec la Communauté d'Agglomération du Niortais - Avenant n°1

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la réhabilitation du Conservatoire de danse et de musique Auguste Tolbèque, la Ville a, par délibération du Conseil municipal du 3 avril 2017, mis à disposition de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) les trois amphithéâtres et la salle de conférences n° 8 du bâtiment C du Centre Du Guesclin pour une période comprise entre le 10 avril 2017 et le 31 août 2019.

A ce jour, compte tenu de la date de réception des travaux et des aménagements à suivre, la CAN demande à la Ville de bien vouloir prolonger la durée de la mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2019.

Il convient donc d'acter cette prolongation par un avenant n°1 à la convention du 27 avril 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition à temps partagé des trois amphithéâtres et de la salle de conférences n° 8 du bâtiment C du Centre Du Guesclin avec la CAN ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY



Entre les soussignés :

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2019,
Ci-après dénommée la Ville de Niort, d'une part,

Et

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Président en exercice, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'agglomération en date du 8 juillet 2019,
Ci-après dénommée le « preneur », d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

La Ville de Niort met à disposition de la CAN, dans le cadre des travaux de rénovation du Conservatoire Auguste Tolbecque, des locaux dans le bâtiment C du centre Du Guesclin.

La convention de mise à disposition de ces locaux sera échu le 31 août 2019.

Compte tenu de la date de réception des travaux et des aménagements à suivre, le présent avenant a pour objet de modifier la durée d'occupation du bâtiment C jusqu'au 31 décembre 2019.

ARTICLE 1 - DUREE

Les dispositions de l'Article 7 de la convention initiale sont modifiées comme suit :

La mise à disposition des locaux est accordée à titre précaire et révocable jusqu'au 31 décembre 2019.

ARTICLE 2 : CONDITIONS

Tous les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Fait à NIORT, le

Pour le Maire de Niort
L'Adjoint délégué

Pour la Communauté d'Agglomération du Niortais
Le Président,

Michel PAILLEY

Jérôme BALOGE